



## REVUE DE PRESSE DU 15/03/2017

- 1- Le montant des infractions de change mises au jour par les douanes algériennes en 2016 s'est chiffré à l'équivalent de 9,97 milliards de dinars (plus de 90 millions de dollars), a indiqué un responsable de la Direction générale des douanes dans un entretien accordé à l'APS. Ces infractions de change ont été commises en majorité lors d'opérations du commerce extérieur, pour un montant de 8,99 milliards de DA, alors que celles sans relation avec le commerce extérieur ont atteint la somme de 981,3 millions de DA, précise le directeur des relations publiques et de l'information à la Direction générale des douanes, Djamel Brika. En 2015, ce type d'infractions s'était chiffrée à 21,85 milliards de dinars (près de 210 millions de dollars), soit une baisse de 45%.
  
- 2- Le Ministre des Finances, Hadji Baba Ammi, a affirmé mardi à Sétif que la nouvelle Constitution accorde de multiples avantages aux investisseurs, tenus en contrepartie de s'acquitter des impôts. Lors de l'inauguration du siège de la Banque nationale d'Algérie (BNA) au centre commercial Parc Mall, le ministre a également mis l'accent sur les efforts de l'Etat pour moderniser l'administration des impôts et améliorer les recettes publiques.
  
- 3- La société nationale Poval (filiale du groupe mécanique public AGM) a signé mardi à Alger avec l'entreprise chinoise Shandong Kerui Well Control Equipment, un mémorandum d'accord portant création d'une société mixte pour la production et la commercialisation d'équipements pétroliers. Le mémorandum a été paraphé par le P-dg de Poval, Boualem Latreche Bouteldja, et le vice-président de l'entreprise chinoise, Sun Qinghong, en présence du ministre de l'Industrie et des mines, Abdesselam Bouchouareb.



- 4- Les participants à un séminaire intitulée "Le cadre juridique pour la protection du consommateur électronique", tenue mardi à Adrar, ont mis l'accent sur la nécessité d'une réglementation régissant les transactions commerciales électroniques, à l'instar de ce qui est fait dans certains pays. Les intervenants ont également appelé l'aggravation des sanctions pour la protection des mineurs dans les transactions commerciales électroniques, et la modification des dispositions de la loi 03/09 relative à la protection et répression de la fraude, pour les adapter aux nouveautés liées à la consommation électronique.
  
- 5- Les cours du baril de Brent (référence pour le Sahara Blend algérien) ont quasiment atteint, ce mardi 14 mars, la barre psychologique des 50 dollars à la Bourse de Londres. C'est un plus bas depuis le mois de novembre dernier, bien avant l'entrée en vigueur de l'accord de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) sur une réduction de la production. En cours de séance, le baril a atteint les 50,23 dollars avant de se ressaisir légèrement en fin de journée. La semaine dernière, le Brent a cédé 8%, sa plus grosse chute hebdomadaire depuis début novembre.
  
- 6- Une "feuille de route" comportant des objectifs pour la modernisation d'Air Algérie a "été tracée", a annoncé mardi à Ain Defla le ministre des Travaux publics et des Transports, Boudjemaâ Talaï. "Une feuille de route comportant les objectifs à atteindre à la faveur d'une opération de modernisation a été tracée", a indiqué le ministre lors d'un point de presse à l'issue d'une visite de travail et d'inspection dans la wilaya d'Aïn Defla.
  
- 7- Vingt-trois (23) personnes ont été tuées et 1.149 autres ont été blessées dans 1035 accidents de la circulation survenus dans plusieurs wilayas du pays du 5 au 11 mars, selon un bilan rendu public mardi par les services de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya d'Oran avec trois (3) personnes décédées et 36 autres blessées, suite à 41 accidents de la route.



A lire :

## **La nouvelle Constitution accorde des avantages aux investisseurs tenus de s'acquitter des impôts**

SETIF - Le Ministre des Finances, Hadji Baba Ammi, a affirmé mardi à Sétif que la nouvelle Constitution accorde de multiples avantages aux investisseurs, tenus en contrepartie de s'acquitter des impôts.

Lors de l'inauguration du siège de la Banque nationale d'Algérie (BNA) au centre commercial Parc Mall, le ministre a également mis l'accent sur les efforts de l'Etat pour moderniser l'administration des impôts et améliorer les recettes publiques.

M. Hadji Baba Ammi a assuré que la modernisation du système bancaire national engagée permettra "dans les quelques prochains mois" à la plupart des banques de se doter de systèmes informatiques très performants de nature à améliorer leurs prestations assurées aux clients et faire entrer l'argent aux banques.

Le ministre des Finances a annoncé le lancement le 20 mars courant d'un appel d'offres pour la modernisation des directions des domaines de l'Etat afin de garantir un accès rapide à l'information et réduire les délais d'inscription et d'actualisation des données.

Il a également indiqué qu'il sera fait recourt au numéro d'identification national qui permettra d'obtenir toutes les informations sur les biens de toute personne à l'échelle nationale.

Le ministre a également inauguré le guichet unique pour personnes aux besoins spécifiques de la Caisse nationale d'assurance sociale (CNAS) à la cité Bizar au centre-ville de Sétif avant d'inspecter l'école des enfants sourds-muets où il a assisté aux activités organisés à l'occasion de la journée nationale des personnes handicapées.

Le ministre s'est aussi rendu au centre foncier intercommunal et le centre des impôts et a reçu des exposés sur les activités de ces deux structures.

**-FIN-**